

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
Genève

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa deuxième réunion directive (de présession)**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 5 mars 1993



**NATIONS UNIES
New York, 1993**

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1
II. RAPPORTS ET ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL : QUESTIONS APPELANT UNE DECISION (Point 2 de l'ordre du jour)	2 - 48
A. Débat général	2 - 28
B. Examen des rapports des organes subsidiaires .	29 - 48
Point 2 a) - Commission permanente des produits de base, première session	29 - 30
Point 2 b) - Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement, première session	31
Point 2 c) - Commission permanente du développement des secteurs de services : transports maritimes, première session	32 - 34
Point 2 d) - Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, première session	35
Point 2 e) - Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, première session, y compris un rapport intérimaire sur la préparation du colloque international sur l'efficacité commerciale devant avoir lieu en 1994	36 - 40
Point 2 f) - Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, onzième session	41
Point 2 g) - Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, première session .	37

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Point 2 h) - Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, première session	43 - 44
Point 2 i) - Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement, première session	45
Point 2 j) - Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté, première session	46
Point 2 k) - Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie, première session	47
Point 2 l) - Commission permanente du développement des secteurs de services : assurances, première session	48
III. RESTRUCTURATION DES SECTEURS ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SYSTEME DES NATIONS UNIES EN CE QUI CONCERNE LA CNUCED (Point 3 de l'ordre du jour)	49 - 69
A. Restructuration des secteurs économique et social (Point 3 a) de l'ordre du jour)	49 - 62
B. Rôle et fonctions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget programme (Point 3 b) de l'ordre du jour)	63 - 69
IV. QUESTIONS DIVERSES (Point 5 de l'ordre du jour)	70 - 80
A. Date de la troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, consacrée aux faits nouveaux survenus dans les Négociations d'Uruguay	70 - 71
B. Rôle et fonctions des réunions directives du Conseil du commerce et du développement	72 - 80
V. QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS ADMINISTRATIVES	81 - 97
A. Ouverture de la session	81

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>
B. Bureau du Conseil	82
C. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 a) de l'ordre du jour)	83 - 84
D. Désignation du Président de la quarantième session du Conseil (Point 1 b) de l'ordre du jour)	85
E. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes (Point 4 de l'ordre du jour)	86 - 96
Point 4 a) - Nouveaux Etats membres de la CNUCED	86
Point 4 b) - Composition du Conseil du commerce et du développement	87
Point 4 c) - Arrangements en vue de la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994	88 - 96
F. RAPPORT DU CONSEIL SUR SA DEUXIEME REUNION DIRECTIVE (DE PRESESSION) (Point 6 de l'ordre du jour)	97

ANNEXES

Annexe

- I. Ordre du jour de la deuxième réunion directive (de présession) du Conseil
- II. Composition et participation aux travaux



I. INTRODUCTION

1. La deuxième réunion directive (de présession) du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 5 mars 1993. Elle a tenu une seule séance : la 817ème séance plénière du Conseil. Son ordre du jour est reproduit dans l'annexe I.

II. RAPPORTS ET ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL : QUESTIONS APPELANT UNE DECISION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Débat général

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait observer qu'un an après la huitième session de la Conférence, les résultats de la première série de réunions des organes récemment créés étaient dans l'ensemble positifs et encourageants. Dans les années à venir, les Etats membres et le secrétariat devraient tout mettre en oeuvre pour assurer le plein succès du processus amorcé à Carthagène. L'un des éléments encourageants avait été l'adoption rapide des mandats des nouveaux organes (commissions permanentes et groupes de travail spéciaux), puis de programmes de travail précis. Ceux-ci avaient un caractère à la fois équilibré et pratique, et tenaient dûment compte de la fonction d'analyse qui incombait à la CNUCED. Des groupes d'experts avaient été constitués selon que de besoin. Les échanges de données d'expérience entre les pays au sujet des divers thèmes considérés avaient été organisés d'une manière flexible, adaptée aux besoins de chaque commission ou groupe de travail. Un certain nombre de pays avaient proposé de présenter des monographies nationales. Les discussions s'étaient déroulées dans une ambiance fort constructive et le niveau du débat augurait bien des futures délibérations de fond. Le secrétariat s'était, de son côté, engagé de façon méthodique et responsable dans divers domaines d'activité nouveaux.

3. Cependant, le plus difficile restait à faire. Les Etats membres devraient tantôt établir leurs monographies nationales, tantôt analyser les questions très précises, voire techniques retenues pour les programmes de travail. Quant au secrétariat, vu ses ressources actuelles, le calendrier des réunions, colloques et consultations diverses serait extrêmement lourd. Le succès de cette entreprise commune dépendrait dans une large mesure des efforts conjoints de toutes les parties.

4. Evoquant les tâches qui attendaient les nouveaux organes au vu de l'expérience initiale acquise dans l'adoption des programmes de travail, le Secrétaire général adjoint a estimé que ces derniers étaient concrets et bien équilibrés. De plus, on pouvait raisonnablement espérer que les travaux qui seraient entrepris dans tous ces domaines nouveaux permettraient d'établir des orientations pour les politiques et les programmes à mettre en oeuvre. Les différents pays pourraient utilement les mettre à profit pour élaborer leurs politiques nationales en fonction de leurs conditions particulières. L'adoption de telles orientations permettrait également à la communauté internationale de fournir un soutien accru aux efforts déployés dans chaque pays, les donateurs internationaux étant plus enclins à appuyer des activités ou des politiques qui, au terme de débats approfondis, faisaient l'objet d'un consensus général. En outre, les pays ayant participé aux délibérations sur

les orientations en question seraient mieux à même de négocier avec des donateurs multilatéraux ou bilatéraux. De fait, il était probable que les débats futurs contribueraient également à encourager le pluralisme. Le Secrétaire général adjoint avait pu constater, grâce à sa propre expérience des affaires internationales, que les dogmes occupaient généralement une large place dans l'examen d'idées sur le développement. La solution de bon nombre des problèmes actuels se posant dans ce domaine exigeait à présent une démarche plus modeste, plus pragmatique et plus souple.

5. S'agissant de l'amélioration de l'environnement économique mondial, les perspectives semblaient en fin de compte plus incertaines. Il fallait veiller tout spécialement à ce que, dans les politiques nationales des principaux acteurs de l'économie mondiale ainsi que dans les politiques multilatérales qui seraient adoptées, l'on définisse des orientations ou des mesures qui étayent les efforts convenus au niveau national pour les pays en développement ou les pays en transition.

6. Un problème pratique particulier se posait dans la planification des activités futures des nouveaux organes subsidiaires : comment faciliter une pleine participation des PMA, des pays africains et d'autres pays intéressés dans les travaux effectués au niveau de groupes d'experts ? Pour que ces pays soient convaincus de l'utilité d'envoyer des spécialistes de leurs administrations centrales, la CNUCED devait, dans l'examen des thèmes relevant de son mandat, se montrer suffisamment souple et attentive à la diversité des problèmes pour pouvoir aborder les questions qui les intéressaient. De plus, pour être en mesure d'envoyer lesdits experts, ces mêmes pays devaient disposer des ressources nécessaires. Le Secrétaire général adjoint a donc demandé de nouveau des contributions extrabudgétaires suffisantes pour la prise en charge d'une telle participation. Il a noté avec satisfaction que les frais de voyage des experts nationaux participant aux commissions techniques du Conseil économique et social étaient imputés sur le budget ordinaire de l'ONU. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme souhaiterait peut-être examiner cette question et faire des recommandations dans ce sens à la Cinquième Commission pour que des fonds puissent être alloués au budget de la CNUCED à cet effet.

7. Enfin, vu le calendrier très serré des réunions et la lourde charge de travail pesant actuellement sur le secrétariat, le Secrétaire général adjoint a instamment demandé aux pays qui s'étaient engagés à établir des monographies nationales de respecter les délais convenus de façon que le secrétariat puisse faire traduire et reproduire les documents correspondants en temps voulu pour les réunions intergouvernementales.

8. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Chili) a dit que, s'il était encore trop tôt pour procéder à une évaluation globale du processus découlant de la Conférence de Carthagène, son groupe avait établi une analyse partielle en fonction de laquelle il souhaitait faire un certain nombre d'observations et de suggestions concernant l'évolution future des diverses activités. D'une manière générale, son groupe se félicitait des tendances positives qui se manifestaient dans les travaux de la CNUCED à la suite de l'Engagement de Carthagène. Un dialogue constructif - et non plus conflictuel - s'était instauré entre pays développés et pays en développement, notamment sur plusieurs sujets traditionnellement difficiles. Le porte-parole

considérerait avec optimisme les travaux entrepris sur des questions nouvelles telles que l'atténuation de la pauvreté.

9. Des progrès considérables avaient été réalisés concernant la participation d'experts gouvernementaux, ce qui permettait de faire intervenir dans les travaux de la CNUCED des responsables de l'élaboration et de l'application des politiques nationales. Cependant, les résultats obtenus sur ce point par les commissions permanentes et les groupes de travail variaient beaucoup d'un organe à l'autre, et il était regrettable que certains n'aient même pas réussi à susciter l'intérêt des délégations basées à Genève. A cet égard, il fallait faire le maximum pour financer les frais de voyage des experts de pays en développement qui, faute de ressources, ne pouvaient pas participer aux réunions. Leur présence était essentielle, vu la diversité et le caractère très technique des questions traitées, ainsi que l'expérience pratique et la connaissance que ces experts avaient des besoins réels de leurs pays. En outre, le fait de promouvoir et de faciliter les échanges d'expériences nationales conformément au paragraphe 71 de l'Engagement de Carthagène permettrait d'encourager la participation de responsables de haut niveau dans les différents secteurs, d'apporter une contribution plus importante aux études et aux rapports que réalisait le secrétariat et de donner, dans les Etats membres du Conseil, un plus grand retentissement aux recommandations découlant des études et des rapports des commissions permanentes et des groupes d'études.

10. Le Groupe latino-américain et caraïbe avait des inquiétudes quant au degré d'intérêt qui se manifestait dans certains secteurs, tels que la coopération économique entre pays en développement, l'expansion des débouchés commerciaux de ces pays et les assurances. Il fallait redoubler d'efforts pour accroître la participation aux futures réunions sur ces questions. Le Groupe avait également constaté que plusieurs domaines traditionnels d'activité de la CNUCED n'avaient pas fait l'objet de la rénovation que l'on escomptait au moment où les programmes de travail avaient été élaborés.

11. Concernant la présentation des monographies nationales, il fallait s'efforcer de parvenir à un équilibre entre pays en développement et pays développés pour mieux comprendre les réalités des uns et des autres. Le secrétariat devait utiliser les précieux renseignements recueillis à cette occasion pour établir des documents contenant des résumés, des analyses ou des recommandations à l'intention des experts qui ne pouvaient pas participer à toutes les réunions et pour assurer une diffusion appropriée des informations en question.

12. A l'avenir, il serait souhaitable d'étendre à la totalité des commissions et groupes de travail la pratique consistant à inviter d'éminents experts indépendants à présenter, en début de session, des aspects techniques susceptibles de donner lieu à un débat de haut niveau sur les questions inscrites à l'ordre du jour et d'encourager également la participation d'experts gouvernementaux.

13. Les activités de coopération technique devaient orienter les travaux du secrétariat vers les besoins réels des pays bénéficiaires. Il importait au plus haut point que les divers programmes d'assistance technique entrepris par le secrétariat fassent l'objet d'une concertation et d'un accord préalables avec les pays concernés. Les ressources pourraient ainsi être utilisées de

façon plus efficace et plus productive. En même temps, les pays qui contribuaient à ces programmes et les institutions multilatérales de financement seraient plus disposés à prendre part aux travaux de coopération technique de la CNUCED. Tout ceci permettrait d'accorder une plus grande attention à la qualité et aux effets d'une telle coopération, plutôt qu'à l'évaluation purement quantitative de ses résultats. Moyennant une participation plus active des pays, le Groupe jugeait possible d'établir un cadre propice à des échanges de vues entre les divers groupements régionaux pour renforcer la coopération technique internationale.

14. Pour finir, le porte-parole a dit que les observations qu'il avait formulées dénotaient le vif intérêt que le Groupe latino-américain et caraïbe portait aux activités de la CNUCED. Pour populariser ces activités et en accroître la portée dans les pays membres, le secrétariat et les délégations devaient conjuguer leurs efforts en vue de faire plus largement connaître - aux niveaux tant national qu'international - les tâches entreprises et les résultats obtenus par la CNUCED.

15. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a fait observer que les quatre commissions permanentes et les cinq groupes de travail spéciaux avaient produit au total 11 programmes de travail. La plupart d'entre eux étaient extrêmement, voire démesurément ambitieux, vu les délais impartis pour mener à bien les tâches fixées. De ce fait, les commissions permanentes proposaient au Conseil de constituer six groupes intergouvernementaux d'experts. Deux d'entre eux existaient déjà avant la Conférence de Carthagène, tandis que les quatre autres étaient nouveaux. Ainsi qu'il avait été mentionné en de précédentes occasions, si de tels groupes d'experts pouvaient être utiles pour effectuer des tâches spécifiques et rigoureusement circonscrites, ils posaient également un problème de ressources, non seulement pour le secrétariat qui devait fournir à ces organes les services nécessaires, mais également pour les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, qui devaient financer les voyages de leurs experts.

16. Concernant la teneur des programmes de travail, la Communauté européenne et ses Etats membres estimaient que, dans l'ensemble, ceux-ci contenaient un dosage approprié d'éléments internes et externes, et offraient d'intéressantes possibilités pour un processus fructueux de concertation et d'élaboration des politiques conformément à l'esprit de Carthagène. Le représentant a noté avec satisfaction que deux commissions permanentes et trois groupes de travail spéciaux prenaient expressément en compte certains aspects de la mise en valeur des ressources humaines et que la dimension écologique figurait explicitement dans certains programmes de travail. Cela dit, il croyait comprendre que cette dimension imprégnerait les travaux de la structure intergouvernementale tout entière de la CNUCED.

17. Par ailleurs, il a mis en garde contre les risques de doubles emplois. Il ne fallait pas utiliser de maigres ressources pour réinventer la roue. Les commissions permanentes et les groupes de travail en avaient pris conscience à maintes reprises : les organisations internationales participantes avaient mis l'accent sur ce point et offert leurs concours. Cependant, les activités qui devaient faire l'objet d'une coopération, aussi bien au niveau interne avec d'autres organes intergouvernementaux de la CNUCED qu'à l'extérieur avec des organisations internationales intéressées, auraient pu être décrites de façon

plus explicite. Il serait utile que tous les groupes de travail et les commissions apportent de tels éclaircissements dans leurs programmes de travail, notamment en distinguant leurs propres tâches de celles du secrétariat.

18. Globalement, le mécanisme intergouvernemental semblait être sur la bonne voie. L'important à présent était d'exécuter les programmes de travail de façon réaliste et efficace. La Communauté comptait bien, pour sa part, participer à ces travaux.

19. S'agissant des aspects opérationnels, il fallait que les activités, y compris celles des groupes intergouvernementaux d'experts, soient exécutées dans les limites des ressources disponibles et qu'une coopération soit établie avec des organes apparentés ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, pour éviter un chevauchement des efforts. La qualité et la distribution rapide des documents étaient non moins importantes. De même, la direction efficace et constructive assurée par les présidents était cruciale pour le bon déroulement des réunions. Par ailleurs, compte tenu du caractère technique des programmes de travail, la Communauté était favorable à une participation accrue d'experts venant des capitales. L'idée exprimée par le Secrétaire général adjoint et le représentant du Chili, selon laquelle une telle participation pouvait être financée au titre du budget ordinaire, devrait être examinée et faire l'objet d'une décision dans le contexte plus large du budget de l'ONU. Enfin, vu le contenu ambitieux des programmes de travail des commissions permanentes et des groupes de travail, il était souhaitable qu'un ordre de priorité soit clairement établi entre leurs divers éléments.

20. Quant à l'avenir du mécanisme intergouvernemental, il était nécessaire de considérer celui-ci comme une structure dynamique. Les organes existants devaient mener à bien leurs travaux. D'autres pouvaient être créés pour étudier de nouvelles questions. Il était essentiel de rationaliser constamment une telle structure dans le cadre de thèmes de caractère général. Le premier jalon important serait l'achèvement du mandat des groupes de travail spéciaux, qui coïnciderait avec l'examen à mi-parcours de 1994.

21. Le représentant de la Suisse a noté avec satisfaction que, comme le montrait la longue liste des rapports et des activités à examiner au titre du présent point de l'ordre du jour, les nouveaux mécanismes créés à Carthagène avaient pris un bon départ et fonctionnaient de façon satisfaisante. L'évaluation globale des activités entreprises jusque-là faisait apparaître un certain nombre de caractéristiques communes. Tous les nouveaux organes avaient déployé des efforts considérables pour adopter un programme de travail cohérent. Ils avaient été aidés dans cette entreprise par la documentation fort utile, voire excellente, établie par le secrétariat de la CNUCED, notamment sur l'atténuation de la pauvreté, ainsi que sur l'investissement et le transfert de technologie. Cependant, cette documentation aurait pu être mieux exploitée si elle avait été distribuée plus tôt. Il fallait espérer que cette situation s'améliorerait une fois la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies menée à bien.

22. Concernant les programmes de travail adoptés, les experts suisses qui avaient participé aux réunions estimaient que plusieurs d'entre eux étaient très prometteurs, avec un contenu bien défini et des objectifs valables.

Tel était le cas en particulier de domaines d'activité tels que l'efficacité commerciale, la lutte contre la pauvreté, les assurances, l'investissement et le transfert de technologie, les pratiques commerciales restrictives et la promotion de secteurs compétitifs. Tous ces programmes se caractérisaient par leur caractère ambitieux. Une touche d'ambition était sans doute nécessaire dans toute entreprise, mais il pouvait être dangereux de la porter à un point qui était sans rapport avec la réalité, notamment les contraintes budgétaires. Il fallait en outre veiller à ce que les programmes de travail débouchent réellement sur des résultats concrets. Plusieurs d'entre eux - celui relatif à l'atténuation de la pauvreté, par exemple - gagneraient à être plus concis et plus précisément ciblés. Dans d'autres, la question d'un financement dans la limite des ressources existantes devait être pleinement prise en compte, notamment dans le secteur de l'efficacité commerciale.

23. Ainsi, la délégation suisse était dans l'ensemble satisfaite des travaux accomplis par les organes subsidiaires, mis à part quelques améliorations à apporter aux programmes de travail. Elle était prête à examiner les suggestions formulées par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe.

24. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que sa délégation considérait de manière positive la tâche considérable accomplie dans l'élaboration des nouveaux programmes de travail depuis la première partie de la trente-neuvième session du Conseil. Néanmoins, c'était là simplement une première étape et beaucoup restait à faire. Il était à espérer que les travaux réalisés au titre des programmes tiendraient compte des intérêts de tous les pays et groupes régionaux, y compris les pays dont l'économie passait à un système de marché. Les programmes de travail devaient également cadrer avec les capacités et la structure organisationnelle du secrétariat. Le représentant a exprimé son appui à la restructuration en cours des secteurs économique et social du système des Nations Unies, qui devrait normalement entraîner une plus grande efficacité dans ces domaines d'activité, notamment à la CNUCED. Il avait bon espoir que cette opération de restructuration se déroulerait sans heurts et de manière transparente. S'agissant de la CNUCED, la restructuration devait refléter les nouvelles orientations découlant de la huitième session de la Conférence et il ne fallait en aucune façon restreindre le niveau des effectifs.

25. Le porte-parole du Groupe africain (Kenya) a fait remarquer que la CNUCED s'occupait de questions techniques : vu le peu de temps dont on avait disposé et la complexité de ces questions, il convenait de féliciter le secrétariat pour l'excellente qualité de la documentation qu'il avait établie pour les nouveaux organes subsidiaires. L'esprit de Carthagène représentait une nouvelle façon d'aborder les problèmes à la CNUCED : judicieusement exploitée, une telle démarche permettrait de réaliser des progrès considérables. L'examen périodique de la coopération technique et économique dans un contexte Nord-Sud et de l'atténuation de la pauvreté était en soi une initiative nouvelle. Il fallait tout mettre en oeuvre pour exécuter les principaux éléments des programmes de travail. Les pays du Groupe africain étaient résolus à participer activement à ce processus et envisageaient avec intérêt un dialogue soutenu et transparent en la matière, en vue de donner en fin de compte pleinement corps à l'Engagement de Carthagène. Les concours d'experts techniques, en particulier ceux des pays en développement, devaient être dûment et efficacement mis à profit. La coopération entre les organes des

Nations Unies et les institutions spécialisées et une coordination de leurs activités étaient essentielles pour éviter un chevauchement des efforts et un gaspillage des maigres ressources disponibles, ainsi que pour assurer l'efficacité des travaux de ces organismes. Il fallait de même renforcer les efforts d'intégration régionale, notamment en prévoyant les moyens nécessaires, ainsi que la Conférence l'avait vivement recommandé à sa huitième session. A cet égard, il convenait de rendre hommage au Secrétaire général de l'ONU pour ses initiatives concernant le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique. La CNUCED avait un programme international lourdement chargé dans le domaine du développement et l'Afrique était prête à assumer pleinement son rôle tout au long de cette entreprise. Seul un processus systématique et régulier d'application permettrait de mener à bien le nouvel Ordre du jour. Une attention accrue devait donc être accordée à l'utilisation des mécanismes régionaux en vue d'encourager et de soutenir les efforts et les arrangements d'intégration régionale.

26. Pour le représentant du Japon, les Etats membres de la CNUCED avaient relevé le défi consistant à traduire les objectifs de l'Engagement de Carthagène en programmes de travail concrets. Les experts nationaux qui avaient participé aux réunions avaient grandement contribué à renforcer le caractère pragmatique et constructif des débats. Les procédures rigides si courantes dans le passé avaient disparu et les programmes de travail adoptés par les organes subsidiaires s'avéraient dans l'ensemble satisfaisants. Le recours accru aux monographies était encourageant et, ce qui était très significatif, la contribution active des Etats membres faisait désormais partie intégrante de chaque programme de travail. De nombreux pays avaient déjà proposé de présenter des monographies nationales : il était de fait essentiel qu'un éventail aussi large que possible d'expériences nationales vienne étayer l'examen des questions de fond. Les tâches à accomplir risquaient de ne pas être faciles, vu le volume considérable des activités. Les Etats membres devaient également tenir compte de la nécessité d'une répartition judicieuse du budget entre les organes subsidiaires, en raison des ressources limitées à leur disposition. Le rôle et les fonctions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme devaient à cet égard être renforcés. Il serait également utile d'examiner comment étoffer la fonction d'orientation des réunions directives du Conseil.

27. Notant que l'échange de données d'expérience était devenu la pièce maîtresse des travaux des nouveaux organes subsidiaires, le représentant du Banladesh a dit que la multiplication des monographies nationales exigées non seulement à la CNUCED, mais dans d'autres organismes, représentait une certaine charge pour de nombreux pays en développement. Si, par ce moyen, l'on parvenait à des résultats utiles, il était prêt à souscrire à ce type d'entreprise, mais de tels échanges, à eux seuls, n'aideraient pas les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux. Dans les réunions des organes subsidiaires, il avait même constaté une réticence à examiner les mesures d'appui requises. Si les nouveaux organes se contentaient de procéder à des échanges de données d'expérience, le résultat serait un simple exercice préparatoire. Il fallait donc espérer que leurs membres engageraient un dialogue constructif pour trouver des moyens de fournir des concours aux pays en développement et, en particulier, aux PMA.

Décision du Conseil

28. Concernant les dates précises des futures sessions des organes intergouvernementaux, le Conseil a décidé que cette question serait examinée à la deuxième partie de sa trente-neuvième session au titre du point 11 c) de l'ordre du jour, intitulé "Examen du calendrier des réunions".

B. Examen des rapports des organes subsidiaires

Point 2 a) - Commission permanente des produits de base, première session (19-23 octobre 1992)

29. Le représentant de la Chine a rappelé que la Commission permanente avait décidé d'instituer des groupes de travail intergouvernementaux sur le tungstène et le minerai de fer pour que la CNUCED puisse poursuivre ses travaux sur ces produits de base. En entamant leur tâche, ces nouveaux organes devraient s'inspirer de l'esprit de Carthagène de façon à atteindre les objectifs de la huitième session de la Conférence. A titre de contribution aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène, le Gouvernement chinois avait présenté des propositions de projets relatifs au tungstène à soumettre au Fonds commun pour les produits de base. A cet égard, le représentant a vivement regretté les effets négatifs qui se manifestaient en matière de coopération entre pays producteurs et pays consommateurs au sein du Groupe d'experts du tungstène. Il a instamment demandé aux pays concernés de prendre en considération les intérêts communs des uns et des autres en vue d'assurer le succès des travaux de la CNUCED dans le domaine des produits de base.

Décision du Conseil

30. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission permanente des produits de base sur sa première session (TD/B/39(2)/4-TD/B/CN.1/6), a souscrit au programme de travail et à la décision 2(I) figurant dans l'annexe de ce rapport et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission (TD/B/CN.1/9).

Point 2 b) - Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement, première session (26-30 octobre 1992)

Décision du Conseil

31. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission permanente du développement des secteurs de services sur sa première session (TD/B/39(2)/2-TD/B/CN.4/10), a souscrit au programme de travail figurant dans l'annexe I de ce rapport et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission (TD/B/CN.4/21). S'agissant du paragraphe 42 du rapport, le Conseil a décidé de renvoyer la question de la convocation éventuelle d'un ou de plusieurs groupes d'experts à la Commission permanente à sa deuxième session.

Point 2 c) - Commission permanente du développement des secteurs de services : transports maritimes, première session (2-6 novembre 1992)

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a été saisi d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Programme de travail sur les transports maritimes : produits et activités spécifiques" (TD/B/EX(2)/3), établie en application d'une décision prise par la Commission permanente.

Décision du Conseil

33. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission permanente du développement des secteurs de services (transports maritimes) sur sa première session (TD/B/39(2)/5-TD/B/CN.4/13), a souscrit au programme de travail figurant dans l'annexe I de ce rapport et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission (TD/B/CN.4/17/Rev.1).

34. Concernant le mandat proposé pour le groupe intergouvernemental d'experts portuaires (TD/B/CN.4/20), le Conseil a noté que les délégations avaient besoin d'un délai supplémentaire pour achever leurs consultations sur ce point. Il a donc décidé que la question de la convocation du groupe intergouvernemental d'experts portuaires serait examinée à la deuxième partie de sa trente-neuvième session au titre du point 10 de l'ordre du jour.

Point 2 d) - Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, première session (9-13 novembre 1992)

Décision du Conseil

35. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail spécial sur sa première session (TD/B/39(2)/6-TD/B/WG.1/4) et a approuvé le programme de travail présenté dans l'annexe I de ce rapport.

Point 2 e) - Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, première session, y compris un rapport intérimaire sur la préparation du colloque international sur l'efficacité commerciale devant avoir lieu en 1994 (16-20 novembre 1992)

36. Le représentant du secrétariat de la CNUCED, se référant à la section F de l'annexe II du rapport du Groupe de travail relative à la préparation du colloque de 1994, a dit que la Présidente du Groupe de travail comptait organiser des consultations intensives sur cette question dans le courant du mois de mars. Il a rappelé qu'à la première session du Groupe de travail, trois pays s'étaient officiellement déclarés intéressés par la possibilité d'accueillir ce colloque, à savoir le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et la Suisse. A ce jour, le secrétariat n'avait reçu aucune offre officielle, mais des discussions détaillées avaient eu lieu au sujet du financement et de l'organisation du colloque. Une fois qu'une ou plusieurs offres en bonne et due forme auraient été reçues, les procédures habituelles s'appliqueraient. Il était prévu d'organiser le colloque en octobre ou novembre 1994.

37. Le représentant du Danemark, prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a dit que s'il adhérerait en principe au programme de travail du Groupe de travail, il tenait à faire part des préoccupations de la Communauté sur les deux points ci-après :

- i) La façon dont la question de la date et du lieu du colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale de 1994 serait réglée n'apparaissait pas clairement. La section F du programme de travail faisait état des consultations que la Présidente devait engager et dont elle était priée de rendre compte au Groupe de travail à sa deuxième session. La question était de savoir à qui revenait la décision. Il était bien entendu nécessaire de prendre les dispositions voulues dans les meilleurs délais. Cependant, la Communauté ne souhaitait pas que le Groupe de travail soit mis devant un fait accompli et espérait que le Conseil se prononcerait rapidement sur ce point.
- ii) Dans le programme de travail, il était question de la nécessité d'évaluer le volume de travail et les incidences financières de chaque activité prévue, avant que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme ne se réunisse en mars 1993. Les délégations n'avaient pas encore reçu ces informations, et il s'agissait donc de savoir si celles-ci seraient disponibles avant la fin de la prochaine session du Conseil.

38. Se référant au premier point soulevé par le porte-parole de la Communauté européenne, le représentant du secrétariat de la CNUCED a déclaré que les date et lieu du colloque de 1994 seraient arrêtés selon les procédures habituelles et que le Conseil du commerce et du développement était l'organe compétent pour prendre cette décision. Concernant l'évaluation du volume de travail et des incidences financières, il a fait observer qu'une étude avait été établie après la première session du Groupe de travail spécial, mais que le secrétariat souhaitait naturellement fonder son évaluation finale sur les résultats des premières sessions de tous les organes intergouvernementaux de la CNUCED.

39. Faisant une mise au point, le Conseiller juridique principal de la CNUCED a rappelé que l'Assemblée générale avait adopté une résolution approuvant la convocation du colloque : la question de savoir si l'Assemblée devait à nouveau intervenir à un stade ultérieur était une question de jugement. Cependant, vu que celle-ci précisait en règle générale les date et lieu des réunions qu'elle convoquait, on pouvait penser que le Conseil lui ferait une recommandation à ce sujet. Le Secrétaire général de la CNUCED et le Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale prépareraient le colloque, le Conseil du commerce et du développement pouvant être chargé par l'Assemblée générale de coordonner ces préparatifs.

Décision du Conseil

40. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale sur sa première session (TD/B/39(2)/9-TD/B/WG.2/3) et a approuvé le programme de travail présenté dans l'annexe II du rapport.

Point 2 f) - Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, onzième session (23-27 novembre 1992)

Décision du Conseil

41. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives sur sa onzième session (TD/B/39(2)/7-TD/B/RBP/92) et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans l'annexe I de ce rapport.

Point 2 g) - Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, première session (30 novembre - 4 décembre 1992)

Décision du Conseil

42. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation sur sa première session (TD/B/39(2)/8-TD/B/WG.3/5) et a souscrit au programme de travail contenu dans l'annexe I du rapport.

Point 2 h) - Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, première session (14-18 décembre 1992)

Décision du Conseil

43. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement sur sa première session (TD/B/39(2)/15-TD/B/WG.4/3) et a approuvé le programme de travail figurant dans l'annexe I de ce rapport.

44. Le Conseil a noté qu'après des consultations menées par le Président du Groupe de travail avec un certain nombre de délégations, le Groupe était convenu de manière informelle que le secrétariat proposerait des orientations aux Etats membres pour les aider dans l'élaboration de leurs monographies nationales.

Point 2 i) - Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement, première session (11-15 janvier 1993)

Décision du Conseil

45. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement sur sa première session (TD/B/39(2)/16-TD/B/CN.3/5) et a approuvé le programme de travail figurant dans l'annexe I du rapport, y compris les modalités prévues pour tenir des consultations régulières.

Point 2 j) - Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté, première session (18-22 janvier 1993)

Décision du Conseil

46. Le Conseil a fait sien le rapport de la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté sur sa première session (TD/B/39(2)/13-TD/B/CN.2/5) et a approuvé le programme de travail figurant dans l'annexe I.

Point 2 k) - Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie, première session (25-29 janvier 1993)

Décision du Conseil

47. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie sur sa première session (TD/B/39(2)/18-TD/B/WG.5/4) et a approuvé le programme de travail figurant dans l'annexe I de ce rapport.

Point 2 l) - Commission permanente du développement des secteurs de services : assurances, première session (1er-5 février 1993)

Décision du Conseil

48. Le Conseil a pris acte du rapport de la Commission permanente du développement des secteurs de services : assurances (TD/B/39(2)/19-TD/B/CN.4/18) et approuvé le programme de travail présenté dans l'annexe I de ce rapport.

III. RESTRUCTURATION DES SECTEURS ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SYSTEME
DES NATIONS UNIES EN CE QUI CONCERNE LA CNUCED

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Restructuration des secteurs économique et social

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

49. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a déclaré qu'il ne pouvait pas rendre pleinement compte de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies car le document final venait juste d'être accepté par le Secrétaire général de l'ONU et qu'il en ignorait donc encore les détails. Après avoir rappelé les étapes qui avaient abouti à la création de trois nouveaux départements dans ces secteurs au Siège, à New York, il a fait observer que la proposition de transférer à la CNUCED une grande partie des activités de l'ex-Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et de l'ex-Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement avait fait naître des craintes parmi les délégations qui redoutaient surtout que l'excellente image des centres en souffre. Il a souligné que, même si une grande partie des travaux de fond des deux centres devait être accomplie par la CNUCED, le nouveau Département de la coordination des politiques et du développement durable serait chargé de coordonner les contributions aux réunions des commissions associées aux centres en question. La CNUCED jouerait sans doute le rôle principal dans le travail de fond, mais les nouveaux départements y contribueraient également.

50. Certaines suggestions avaient été faites au sujet de la possibilité de transférer certaines activités de la CNUCED à New York, dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, de la privatisation, de la transition vers le désarmement et des pays les moins avancés. Toutefois, après de plus amples consultations sur la raison des transferts proposés, il avait été convenu que les activités concernant la privatisation et la transition vers le désarmement resteraient du ressort de la CNUCED, les départements intéressés de New York ayant indiqué qu'ils préféraient utiliser ses travaux dans les secteurs considérés. A cet égard, les travaux sur la privatisation, en particulier, seraient grandement facilités par la possibilité de mettre à profit les compétences acquises par le Centre sur les sociétés transnationales. Quant à la pauvreté, on avait fait observer que les tâches confiées à la CNUCED par la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté dépassaient le cadre de ses activités traditionnelles. Il avait toutefois été décidé que la CNUCED travaillerait pour cette commission permanente en collaboration étroite avec le Département compétent de New York. Dans ce domaine, la CNUCED demanderait également le concours d'autres organisations, en particulier le BIT. Elle était aussi appelée à contribuer au Sommet mondial pour le développement social, en mettant à profit les travaux qu'elle effectuait dans certains domaines ainsi que les résultats des débats intergouvernementaux de la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté. Pour ce qui était des PMA, on avait jugé que la principale tâche de la CNUCED était de fournir un appui technique, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, pour la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, ainsi que de surveiller son exécution. La CNUCED continuerait à s'acquitter de cette tâche, tandis que le département de New York coordonnerait les efforts entrepris par l'ensemble des organismes des

Nations Unies pour mettre en oeuvre le Programme d'action. En ce qui concernait le développement durable, il avait été décidé que la CNUCED poursuivrait ses activités dans les domaines qui relevaient clairement de sa compétence, en particulier dans le secteur des produits de base et celui du commerce international considérés dans cette optique. Quant à la technologie et au financement, la définition précise des tâches ferait l'objet d'autres consultations. En outre, la CNUCED continuerait à publier chaque année le Rapport sur le commerce et le développement, qui serait toutefois combiné avec le World Investment Report (Rapport sur les investissements dans le monde).

51. A propos des ressources nécessaires pour exécuter les tâches supplémentaires prévues, le Secrétaire général adjoint avait le sentiment que la CNUCED serait dotée des moyens nécessaires. La répartition exacte des ressources dépendrait cependant des décisions définitives qui seraient prises à propos de la restructuration.

52. En principe, les nouveaux arrangements devraient entrer en vigueur le 1er avril 1993, mais la solution des problèmes logistiques posés par les transferts qui en résulteraient prendrait manifestement un certain temps. Quant aux incidences sur les travaux de la CNUCED, il faudrait tenir compte de la synergie qui naîtrait entre les activités du Centre sur les sociétés transnationales et certaines activités traditionnelles de la CNUCED, notamment dans le domaine des investissements directs ou des pratiques commerciales restrictives. De même, les activités du Centre pour la science et la technique au service du développement devraient être couplées avec les travaux de la CNUCED dans le domaine de la technologie. Les transferts prévus faciliteraient sûrement le service de certaines commissions permanentes et groupes de travail spéciaux. Certes, il faudrait encore surmonter des difficultés pendant la période à venir, mais des dispositions idoines seraient certainement prises pour donner à la CNUCED les moyens d'accomplir les tâches supplémentaires qui l'attendaient.

53. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a souligné que les observations qu'il venait de faire n'étaient que des conjectures et qu'il fallait attendre de connaître le rapport final qui n'avait pas encore été reçu de New York. Il considérait néanmoins qu'un bref résumé des renseignements disponibles à ce stade pouvait aider les délégations à se faire une meilleure idée des nouvelles orientations touchant la CNUCED. Il était sûr que tous les participants applaudissaient aux efforts déployés pour rationaliser les activités et se félicitaient de voir qu'on considérait la CNUCED digne de s'acquitter d'un plus large éventail de tâches.

54. Le représentant du Chili, évoquant l'influence que les trois nouveaux départements pourraient exercer sur les travaux de fond de la CNUCED, a dit qu'il craignait que le rôle de coordination des politiques confié à l'un d'eux conduise le Secrétariat de l'ONU, à New York, à donner des instructions à d'autres secrétariats, y compris celui de la CNUCED, en empiétant sur le domaine d'action des organes intergouvernementaux. Il s'inquiétait aussi de la coordination de toutes les activités relatives au développement durable par le même département, compte tenu du fait que la CNUCED était expressément chargée de traiter les aspects de la question liés au commerce, aux produits de base, à la technologie et à l'atténuation de la pauvreté. Les recherches et les travaux analytiques du secrétariat de la CNUCED avaient un caractère très

particulier et ne devaient pas faire l'objet d'une intervention extérieure. Le représentant a rappelé que l'Assemblée générale avait créé la CNUCED pour qu'elle s'occupe spécifiquement du commerce international dans l'optique du développement, et en particulier celui des pays du tiers monde.

55. Quant à l'analyse économique à long terme, il s'agissait également là d'une fonction essentielle de la CNUCED. Le Rapport sur le commerce et le développement, en particulier, était un document extrêmement important pour les pays en développement membres de la CNUCED et constituait une contribution essentielle aux sessions d'automne du Conseil. Qu'il soit ou non élargi à la question des investissements, sa qualité ne devait en aucun cas s'amoindrir.

56. A propos des travaux sur les PMA, le représentant a rappelé que, depuis 1981, la CNUCED était chargée par l'Assemblée générale de traiter les problèmes particuliers de ces pays. Sa délégation ne souhaitait pas que les travaux dont le secrétariat de la CNUCED s'acquittait avec beaucoup de zèle et de compétence soient peu à peu transférés à New York. De même, les activités concernant l'atténuation de la pauvreté devraient rester du ressort du secrétariat de la CNUCED.

57. En conclusion, le représentant a dit que, s'il n'avait pas pu entrer dans les détails à ce stade puisque le document final n'avait pas encore été reçu de New York, il avait tenu à exprimer les inquiétudes nourries par son gouvernement au sujet de certains aspects de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

58. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a remercié le Secrétaire général adjoint de la CNUCED de son exposé intéressant et instructif. Les Etats membres attendaient avec impatience des renseignements sur la restructuration du secrétariat, ainsi que sur la réaffectation des fonctions et des ressources. La question fondamentale était de savoir dans quelle mesure le secrétariat serait à même de servir, par ses travaux de fond, le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED établi à Carthagène. Après avoir entendu l'exposé du Secrétaire général adjoint, et compte tenu du fait que le secrétariat et le mécanisme intergouvernemental formaient un tout, la Communauté souhaitait vivement être informée plus en détail de l'allocation de ressources et disposer d'un organigramme mis à jour. Il fallait également tenir compte du caractère dynamique de la restructuration. La Communauté aimerait recevoir régulièrement des renseignements sur les mesures prises par le Secrétaire général de la CNUCED dans ce domaine.

59. Le représentant de l'Inde a déclaré que l'évolution récente de la scène politique internationale offrait à la CNUCED des conditions plus favorables pour s'acquitter de son mandat. Elle était appelée à jouer un rôle central dans le nouveau partenariat pour le développement établi à la huitième session de la Conférence et devait étudier, concevoir et mettre en oeuvre des programmes propres à réduire l'écart entre riches et pauvres, tout en encourageant la protection de l'environnement. La Conférence avait donné la priorité à certaines questions, dont certaines étaient nouvelles. Il ne pouvait pas en être autrement dans un monde dynamique où l'innovation et le progrès technique conduisaient à une interdépendance croissante et offraient des possibilités d'amélioration. La restructuration et la réorientation de la CNUCED devaient tenir compte des intérêts et des priorités fixées par les

Etats membres à la suite de la Conférence de Carthagène. Par ailleurs, la communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour faire en sorte que la CNUCED dispose de l'appui politique et des ressources nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui avaient été confiées. La CNUCED devait non seulement analyser de façon approfondie les diverses questions retenues, mais encore s'employer, d'une façon démocratique et évolutive, à favoriser les négociations intergouvernementales pour arriver à la conclusion d'accords efficaces dans des domaines particuliers du commerce. Ses mécanismes et ses ressources devraient être orientés comme il convenait vers la réalisation de cet objectif.

60. A propos des trois nouveaux départements créés au Siège de l'ONU, il fallait veiller à ce que dans les domaines de travail communs, les fonctions de la CNUCED soient non pas affaiblies mais au contraire renforcées grâce à une coopération et à une interaction fructueuse avec ces départements.

61. Vu l'étendue des travaux de la CNUCED et le large éventail de compétences nécessaire pour servir ses commissions et ses groupes de travail, elle pouvait difficilement devenir totalement autonome, même si cela était souhaitable. Dans le cadre de la restructuration, il fallait donc s'employer à assurer une interaction et une collaboration harmonieuses, promptes et efficaces entre les divers départements de l'ONU. Par exemple, la Commission permanente des produits de base s'occupait aussi d'environnement et devait donc profiter des activités menées dans ce domaine par d'autres organes. De même, les travaux sur l'atténuation de la pauvreté avaient un caractère pluridimensionnel. Il importait par conséquent de mettre au point des méthodes de coordination mûrement pensées.

62. En résumé, la délégation indienne souhaitait qu'un appui adéquat soit fourni à la CNUCED pour ses activités découlant de la Conférence de Carthagène, et que la coopération se renforce entre les différents organes et organismes des Nations Unies s'occupant des questions de développement.

B. Role et fonctions du groupe de travail du plan a moyen terme et du budget programme

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

63. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a fait observer que, depuis sa création à la fin des années 60, le Groupe de travail avait surtout eu pour rôle d'examiner le bilan des activités de coopération technique et les plans à moyen terme. Les questions fondamentales concernant les ressources et leur répartition dépassaient apparemment le cadre de ses fonctions. Les Etats membres de la Communauté européenne savaient pertinemment que le CPC et le CCQAB, de même que l'Assemblée générale, étaient les organes responsables de l'approbation et de la révision du budget. Leur rôle ne devrait pas être remis en cause. La Communauté souhaitait toutefois être pleinement informée des aspects essentiels du budget de la CNUCED, notamment de l'allocation des ressources aux divers sous-programmes. La transparence et la confiance étaient des questions qui avaient pris une importance croissante ces dernières années.

De surcroît, dans le cadre de la décentralisation, et compte tenu de la décision prise par le Conseil à la première partie de sa trente-neuvième session au sujet des priorités des sous-programmes, les Etats membres de la CNUCED devraient avoir leur mot à dire sur les aspects fondamentaux du budget-programme. Il fallait aussi pour cela qu'ils disposent en temps voulu de la documentation nécessaire. Le rôle du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme n'était pas clair à cet égard et devrait être précisé, compte tenu des limites imposées par les règles en vigueur à l'ONU, notamment celles qui régissaient les travaux du CPC et du CCQAB. Le Groupe de travail devrait étudier la question en vue de définir un mandat clair et faire rapport au Conseil ultérieurement.

64. Le Directeur de la Division des services d'appui aux programmes et des services de gestion a rappelé que plusieurs délégations avaient demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion directive pour pouvoir étudier les fonctions, le mandat et l'évolution du Groupe de travail et ensuite décider quelle forme et quel rôle lui donner à l'avenir. A la suite de consultations informelles, il avait été convenu que les membres du Groupe de travail et les délégations intéressées échangent des vues à ce sujet lors d'une série de réunions informelles qui seraient convoquées par le Secrétaire général de la CNUCED. Ce groupe informel aurait pour tâche d'étudier la genèse et l'évolution du Groupe de travail, et de faire des propositions concernant ses activités futures. Cette tâche était très vaste et comprenait la définition du mandat du Groupe de travail.

65. Le représentant du Pérou considérait, et c'était sans doute aussi l'avis des autres membres du Groupe de travail, que la tâche du groupe informel proposée était d'établir par écrit le mandat du Groupe de travail. Celui-ci avait jusqu'à présent travaillé, sans être régi par des dispositions ou règles officielles. Il apparaissait souhaitable de définir par écrit ses modalités de fonctionnement et de préciser ses attributions ainsi que leurs limites. Le groupe informel serait donc chargé de proposer un mandat pour le Groupe de travail.

66. La représentante de l'Australie a dit que sa délégation appuyait la déclaration faite par le représentant du Pérou. Elle considérait que les activités du Groupe de travail devaient être clairement définies.

67. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a dit qu'il souscrivait également aux propos tenus par le Pérou.

68. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé qu'aux consultations officielles qui s'étaient déjà tenues sur la question, il avait été convenu que les recommandations du groupe informel devant être convoqué par le Secrétaire général de la CNUCED devraient être compatibles avec les procédures et le calendrier budgétaires établis par l'Assemblée générale et des organes connexes, comme le CCQAB et le CPSC, et conformes aux instructions données par le Contrôleur, pour ne pas placer le secrétariat de la CNUCED dans une situation difficile vis-à-vis du Siège.

Décision du Conseil

69. Le Conseil a décidé de prier le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer une série de réunions informelles entre les membres du Groupe de travail et les délégations intéressées, pour étudier le rôle et les fonctions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme ainsi que pour échanger des vues à ce sujet.

IV. QUESTIONS DIVERSES

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Date de la troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, consacrée aux faits nouveaux survenus dans les Négociations d'Uruguay

70. Le représentant du Chili a rappelé qu'à la suite d'une proposition faite par le Groupe des 77 lors des consultations du Secrétaire général de la CNUCED, le 21 janvier 1993, un consensus s'était dégagé sur l'idée d'organiser une réunion directive spéciale du Conseil après la deuxième partie de sa trente-neuvième session pour examiner à un haut niveau la question des Négociations d'Uruguay. Compte tenu des consultations menées avec les coordonnateurs régionaux, il a proposé que cette réunion ait lieu le 27 avril 1993.

Décision du Conseil

71. Le Conseil a décidé d'organiser la troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement le 27 avril 1993 pour examiner les faits nouveaux survenus dans les Négociations d'Uruguay.

B. Rôle et fonctions des réunions directives du Conseil du commerce et du développement

72. Le représentant de la Suisse a rappelé le mandat conféré aux réunions directives du Conseil au paragraphe 67 de l'Engagement de Carthagène, ainsi que les responsabilités décrites au paragraphe 3 des principes directeurs adoptés par le Conseil à la deuxième partie de sa trente-huitième session. La délégation suisse était d'avis que le système de la réunion directive avait déjà joué un rôle utile pendant sa première année d'existence : de par sa fonction de direction, il avait allégé la charge pesant sur les sessions ordinaires du Conseil et contribué ainsi à l'efficacité accrue voulue par l'Engagement de Carthagène. Néanmoins, ce nouveau mécanisme pouvait être mieux exploité. C'est ainsi qu'une des fonctions fondamentales de la réunion directive - à savoir préparer les sessions ordinaires du Conseil - avait jusque-là été quelque peu négligée. Pour la délégation suisse, la question était donc de savoir comment améliorer le fonctionnement des réunions directives et, en particulier, comment renforcer leur rôle d'orientation. Ces préoccupations semblaient être partagées par d'autres délégations.

73. Par conséquent, la délégation suisse a proposé qu'une réunion directive supplémentaire du Conseil soit organisée en juin 1993 - c'est-à-dire à mi-parcours entre les sessions ordinaires de printemps et d'automne du Conseil - pour étudier le rôle et les fonctions incombant à un tel mécanisme. Un examen interne de ce type serait la marque d'une bonne gestion. La réunion proposée devrait s'attacher à répondre aux questions suivantes :

- Les délégations sont-elles satisfaites de la façon dont les réunions directives ont fonctionné jusque-là, ou des modifications sont-elles nécessaires ?

- Serait-il justifié de tenir ces réunions plus fréquemment, par exemple tous les deux ou trois mois, ou alors à mi-parcours entre deux sessions ordinaires du Conseil ?
- Comment déterminer le contenu des travaux des réunions directives ?

En fonction des réponses à ces questions, les délégations pourraient adopter une position commune concernant les travaux futurs des réunions directives du Conseil.

74. Le représentant du Chili a apporté un appui sans réserve à la proposition suisse sur ce sujet fort important. Il était de fait nécessaire de procéder à un examen interne pour voir comment les réunions directives pouvaient être étoffées à l'aide de questions également traitées aux sessions ordinaires du Conseil et concernant l'économie mondiale et le développement des pays du tiers monde.

75. Le représentant du Danemark, prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a dit que les principes généraux adoptés pour les réunions directives contenaient certes des éléments importants, mais qu'ils laissaient également une place à l'interprétation. L'essentiel devait résider dans les tâches propres à renforcer la fonction d'orientation du Conseil. L'un des principaux critères en la matière était la nécessité d'éviter un chevauchement avec les fonctions des sessions ordinaires. De l'avis de la Communauté, les réunions directives avaient un rôle à jouer lorsque des décisions importantes devaient être prises au cours de la période s'écoulant entre deux sessions ordinaires du Conseil et qu'elles ne pouvaient pas l'être par le mécanisme de consultation. De telles décisions, qui pouvaient porter sur des questions de fond, devaient être bien circonscrites et toucher à l'organisation. Il pouvait s'agir de la suite à donner aux travaux des sessions ordinaires du Conseil ou de la préparation de ces sessions.

76. La Communauté comprenait les préoccupations exprimées par la Suisse au sujet du rôle et du fonctionnement des réunions directives du Conseil. Cependant, vu que la présente réunion était seulement la deuxième de ce type, il fallait laisser plus de temps à ce dispositif tout neuf avant que le Conseil en analyse le bien-fondé.

77. Le représentant de l'Inde a rappelé que le mandat des réunions directives du Conseil avait été soigneusement élaboré à la huitième session de la Conférence. Il a reconnu que ces réunions devaient permettre au Conseil de se prononcer sur des questions importantes. Il a donc proposé que des consultations informelles soient organisées en vue de préparer le terrain pour la réunion directive envisagée en juin, de façon à structurer celle-ci comme il convenait.

78. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a exprimé son appui à la suggestion faite par le représentant de l'Inde, l'expérience de la deuxième partie de la trente-huitième session du Conseil ayant montré que définir par écrit les fonctions des réunions directives n'étaient pas chose facile.

79. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait observer que la proposition de la Suisse d'organiser une réunion directive spéciale du Conseil en juin 1993 pour examiner le rôle et les fonctions des réunions directives semblait avoir la faveur de toutes les délégations. La question précise qui se posait était de savoir quand cette réunion devait avoir lieu et s'il était souhaitable de tenir une ou deux réunions directives supplémentaires du Conseil avant de procéder à un tel examen. Le Secrétaire général adjoint était prêt à mener des consultations sur cette question pour que les délégations puissent dégager une conclusion qui permette de revoir le fonctionnement des réunions directives et, partant, d'améliorer leur efficacité.

Décision du Conseil

80. Le Conseil a souscrit à la procédure présentée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED concernant la proposition de la Suisse d'organiser une réunion directive spéciale du Conseil du commerce et du développement pour examiner le rôle et les fonctions des réunions directives.

V. QUESTIONS DE PROCEDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS ADMINISTRATIVES

A. Ouverture de la session

81. En l'absence de M. Gündüz Aktan (Turquie), président du Conseil du commerce et du développement à sa trente-neuvième session, la deuxième réunion directive (de présession) du Conseil a été ouverte le 5 mars 1993 par M. Gian Nath (Maurice), l'un des vice-présidents du Conseil, qui a été désigné président par intérim de la réunion directive.

B. Bureau du Conseil

82. Compte tenu de la désignation de l'un des vice-présidents en tant que président par intérim (voir section A ci-dessus), le Bureau du Conseil à la deuxième réunion directive (de présession) était le suivant :

<u>Président par intérim :</u>	M. Gian Nath	(Maurice)
<u>Vice-Présidents :</u>	M. Morris B. Abram	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Abdeljabbar Brahime	(Maroc)
	M. G.V. Gabounia	(Fédération de Russie)
	M. Akio Iljuin	(Japon)
	M. Marian Malecki	(Pologne)
	M. Carlos H. Matute Arias	(Honduras)
	M. Martin Morland	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Gian Nath	(Maurice)
	M. Ri Tcheul	(République populaire démocratique de Corée)
	M. Jorge Soruco	(Bolivie)
<u>Rapporteur :</u>	M. Banmali Prasad Lacoul	(Népal)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

83. A sa 817ème séance, le 5 mars 1993, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa deuxième réunion directive (de présession) (TD/B/EX(2)/1), en ajoutant au point 3 l'alinéa ci-après :

- b) Rôle et fonctions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

L'adjonction de cet alinéa avait été recommandée lors des consultations menées par le Secrétaire général de la CNUCED le 1er mars 1993. (L'ordre du jour tel qu'adopté est reproduit dans l'annexe I).

84. Deux questions supplémentaires - à savoir la date de la troisième réunion directive du Conseil consacrée aux Négociations d'Uruguay, ainsi que le rôle et les fonctions des réunions directives du Conseil - ont été abordées, au titre du point 5 de l'ordre du jour (questions diverses) (voir la section IV ci-dessus).

D. Désignation du Président de la quarantième session du Conseil

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

85. Egalement à sa 817ème séance, le Conseil a désigné S.E. M. Al Sherif Fawaz Sharaf (Jordanie) président de la quarantième session du Conseil. Celui-ci a fait une brève déclaration pour exprimer ses remerciements.

E. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 4 de l'ordre du jour)

Point 4 a) - Nouveaux Etats membres de la CNUCED

86. Le Conseil a noté que, vu que la Tchécoslovaquie avait cessé d'être Membre de l'ONU le 1er janvier 1993, le nombre des membres de la CNUCED avait été ramené à 182. Cependant, la République tchèque et la République slovaque ayant été admises au sein de l'ONU le 19 janvier 1993 (par les résolutions 47/221 et 47/222 de l'Assemblée générale, respectivement), la CNUCED comptait à présent 184 membres.

Point 4 b) - Composition du Conseil du commerce et du développement

87. Le Conseil a admis en qualité de membres la République tchèque et la République slovaque, portant ainsi ses effectifs à 136.

Point 4 c) - Arrangements en vue de la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994

88. Présentant ce point, le représentant du secrétariat de la CNUCED a appelé l'attention sur la note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Arrangements en vue de la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994" (TD/B/EX(2)/INF.2) et a rappelé que des manifestations avaient eu lieu pour marquer les vingtième et vingt-cinquième anniversaires de la CNUCED. Les délégations seraient invitées à contribuer également au trentième anniversaire. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, le Conseil avait, lors d'une réunion commémorative spéciale, adopté une déclaration qui préfigurait en fait les changements d'orientation opérés à la huitième session de la Conférence. Le secrétariat espérait que le trentième anniversaire

marquerait également une étape importante pour la CNUCED. D'ici à 1994, les groupes de travail spéciaux auraient achevé leurs travaux et les commissions permanentes accompli la moitié de leur mandat. Ainsi, le trentième anniversaire pouvait être une occasion majeure d'examiner les perspectives qui s'offraient pour l'avenir.

89. Le secrétariat avait énuméré dans sa note une série de manifestations qui pouvaient être organisées. Certaines des activités proposées pouvaient être entreprises dans les limites des ressources disponibles au titre du budget ordinaire, tandis que pour d'autres, il faudrait trouver des fonds extrabudgétaires. Comme le mentionnait la note, les manifestations débuteraient avec la conférence Raul Prebisch à la session de printemps du Conseil de 1994. Le secrétariat entendait également organiser, à une date plus rapprochée de la session d'automne du Conseil, un colloque d'éminentes personnalités afin de dégager des idées et des orientations nouvelles pour les travaux de la CNUCED. Le secrétariat espérait que le trentième anniversaire serait marqué par une participation accrue des délégations des Etats membres : bien que la CNUCED ait modifié ses orientations et que les délégations présentes à New York et dans d'autres centres aient pris note de ces transformations, le grand public n'avait pas encore pleinement conscience d'une telle évolution. Un vaste effort en direction des organes d'information serait à cet égard des plus utiles. Le secrétariat avait déjà pris contact avec les médias pour la préparation du trentième anniversaire et des réactions positives avaient été enregistrées auprès des organes d'information tant internationaux que nationaux concernant leur coopération éventuelle. Le secrétariat invitait donc instamment les délégations à organiser des manifestations préparatoires au niveau national, soit par le biais de leurs associations pour les Nations Unies, soit en faisant appel aux divers moyens de communication; il était prêt à coopérer pleinement à une telle entreprise. Enfin, le Conseil souhaiterait peut-être envisager d'organiser pendant sa session d'automne de 1994 une séance commémorative spéciale, au cours de laquelle une déclaration pourrait être adoptée pour célébrer cet événement, comme cela avait été fait pour le vingt-cinquième anniversaire.

90. Evoquant les efforts entrepris pour faire connaître les activités de la CNUCED au grand public, le représentant du Pérou a dit que ceux-ci ne devaient pas se limiter aux manifestations marquant le trentième anniversaire de l'organisation : il fallait les intégrer dans une politique durable de la CNUCED visant à encourager la presse à donner une plus large publicité aux activités des divers organes intergouvernementaux. Il en résulterait une forme d'action en retour reflétant l'intérêt de l'opinion publique et des gouvernements pour les travaux de la CNUCED.

91. Le représentant des Etats-Unis a dit que sa délégation ne s'opposait pas en principe à une campagne de publicité pour le trentième anniversaire, qui était un événement très important. Cependant, il ne pouvait pas à ce stade se prononcer sur les incidences financières possibles de certaines des propositions du secrétariat, vu que les administrations centrales n'avaient pas encore eu l'occasion d'étudier la note du secrétariat. Si des considérations financières étaient en jeu, cet aspect devrait donc être examiné ultérieurement.

92. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a signalé qu'il venait seulement de recevoir la note du secrétariat et n'était pas pour l'heure en mesure de faire des observations détaillées sur ce point. La Communauté avait cependant noté que certaines des propositions auraient des incidences financières et qu'il était proposé de créer un fonds d'affectation spéciale pour financer ces arrangements. La Communauté hésitait à souscrire à une telle proposition.

93. Exprimant son appui à la déclaration du Pérou, le représentant de l'Equateur a dit qu'il était essentiel de promouvoir les travaux de la CNUCED à tous les niveaux. Le Groupe latino-américain et caraïbe avait déjà fait savoir combien il jugeait nécessaire de populariser les activités de la CNUCED et de leur donner un plus grand retentissement dans les Etats membres. La célébration du trentième anniversaire offrait une occasion appréciable de progresser dans cette direction. A cet égard, des séminaires régionaux d'information à l'intention de hauts fonctionnaires et de cadres du secteur privé des pays concernés pouvaient être très utiles pour faire mieux connaître la nouvelle CNUCED.

94. Le représentant du Chili a souscrit aux idées formulées par les représentants du Pérou et de l'Equateur. Pour faciliter la préparation de la célébration du trentième anniversaire, il a suggéré que le Conseil prie le Président ainsi que les coordonnateurs régionaux et la Chine de se réunir avec le secrétariat pour mettre au point un document qui serait présenté au Conseil à la première partie de sa quarantième session. Cette démarche permettrait de prendre en compte les idées émanant des délégations, ainsi que celles du secrétariat.

95. Répondant aux observations faites au cours du débat, le représentant du secrétariat de la CNUCED a accueilli avec satisfaction la proposition présentée par le représentant du Chili. Le secrétariat comptait de fait agir de concert avec les délégations et s'informer de leurs idées concernant la meilleure façon de marquer l'anniversaire, vu que l'organisation leur appartenait. Au sujet des incidences financières éventuelles de certaines des propositions, le secrétariat avait précisé que, si toutes les activités envisagées devaient être exécutées, des ressources extrabudgétaires pourraient s'avérer nécessaires : cependant, au stade actuel, ni le nombre des activités ni l'ordre de grandeur de leurs incidences financières n'apparaissaient encore très clairement. Il fallait donc espérer que ces questions seraient examinées de façon plus approfondie lors des réunions consultatives qu'avait proposées le Chili.

Décision du Conseil

96. Le Conseil a souscrit à la proposition selon laquelle le Président ainsi que les coordonnateurs régionaux et la Chine devaient engager des consultations avec le secrétariat pour préparer la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED.

F. RAPPORT DU CONSEIL SUR SA DEUXIEME REUNION DIRECTIVE (DE PRESESSION)

(Point 6 de l'ordre du jour)

97. Le Conseil a autorisé le Rapporteur, en consultation avec le Président, à établir le rapport sur sa deuxième réunion directive (de présession).

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIEME REUNION DIRECTIVE
(DE PRESESSION) DU CONSEIL */

1. Questions de procédure :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Désignation du Président de la quarantième session du Conseil
2. Rapports et activités des organes subsidiaires du Conseil : questions appelant une décision
 - a) Commission permanente des produits de base, première session (19-23 octobre 1992);
 - b) Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement, première session (26-30 octobre 1992);
 - c) Commission permanente du développement des secteurs de services : transports maritimes, première session (2-6 novembre 1992);
 - d) Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, première session (9-13 novembre 1992);
 - e) Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, première session (16-20 novembre 1992), y compris un rapport intérimaire sur la préparation du colloque international sur l'efficacité commerciale devant avoir lieu en 1994;
 - f) Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, onzième session (23-27 novembre 1992);
 - g) Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, première session (30 novembre - 4 décembre 1992);
 - h) Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, première session (14-18 décembre 1992);
 - i) Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement, première session (11-15 janvier 1993);

*/ Tel qu'adopté par le Conseil à sa 817ème séance plénière, le 5 mars 1993 (voir par. 83 plus haut).

- j) Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté, première session (18-22 janvier 1993);
 - k) Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie, première session (25-29 janvier 1993);
 - l) Commission permanente du développement des secteurs de services : assurances, première session (1er-5 février 1993);
3. Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies en ce qui concerne la CNUCED
- a) Restructuration des secteurs économique et social
 - b) Rôle et fonctions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
- a) Nouveaux Etats membres de la CNUCED
 - b) Composition du Conseil du commerce et du développement
 - c) Arrangements en vue de la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994
5. Questions diverses
6. Rapport du Conseil sur sa deuxième réunion directive (de présession).

ANNEXE II

COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX 1/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, ont été représentés à la session :

Algérie	Malaisie
Allemagne	Malte
Arabie saoudite	Maroc
Argentine	Maurice
Australie	Mexique
Autriche	Mongolie
Bahreïn	Népal
Bangladesh	Nigéria
Belgique	Norvège
Bhoutan	Nouvelle-Zélande
Bolivie	Oman
Brésil	Panama
Bulgarie	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Chine	Philippines
Colombie	Pologne
Côte d'Ivoire	Portugal
Danemark	Qatar
Egypte	République populaire démocratique de Corée
El Salvador	République tchèque
Equateur	République de Corée
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Etats-Unis d'Amérique	Roumanie
Ethiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Singapour
France	Slovaquie
Ghana	Sri-Lanka
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Inde	Thaïlande
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (Rép. islamique d')	Tunisie
Iraq	Turquie
Irlande	Uruguay
Italie	Venezuela
Jamahiriya arabe libyenne	Viet Nam
Jamaïque	Zambie
Japon	Zimbabwe
Kenya	
Madagascar	

1/ La liste des participants porte la cote TD/B/EX/INF.3.

2. Un autre Etat membre de la CNUCED, non membre du Conseil, était représenté à la session : Croatie.
3. La Commission économique pour l'Europe était représentée à la session, de même que le Centre du commerce international CNUCED/GATT.
4. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées à la session : Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était également représenté.
5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session : Communauté économique européenne, Ligue des Etats arabes, Organisation de l'unité africaine.
6. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session : Catégorie générale Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.
